



STAGE DE FORMATION SYNDICALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

AU PROGRAMME !

- Le CA, un jalon du rapport de force
- Élections au CA : ce que l'on peut exiger
- La composition du CA
- Élections : quelques questions fréquentes...
- Quelle liste au CA ?
- Fonctionnement du CA : ce que l'on peut exiger
- Les autres instances de l'EPL
- La commission permanente
- Le conseil de discipline
- La commission d'hygiène et de sécurité
- Le conseil pédagogique
- Ouvrir le conseil pédagogique à toutes et tous
- Les motions

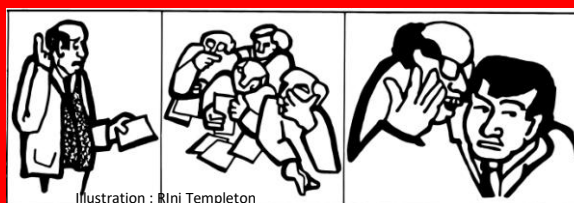
**Au local de Solidaires 83
à TOULON**

le jeudi 9 novembre 2023

Pour vous inscrire
en ligne avant le 9
octobre et
télécharger le
document à
transmettre à
l'administration,
flasher le QR code
ou cliquer sur le lien
dessous :



<https://framaforms.org/stage-conseil-dadministration-sud-education-var-09-novembre-2023-au-local-de-solidaires-a-toulon>



Tous les personnels syndiqué.e.s ou non ont droit à 12 jours de formation syndicale par an sur le temps de service. Vous serez donc payé.e et n'aurez rien à rattraper. Il faut juste donner à votre hiérarchie le formulaire 30 jours au moins avant le stage.

Le congé est accordé si votre hiérarchie ne vous répond pas ! N'attendez pas son accord. Un éventuel refus doit être motivé par écrit et n'est plus possible 15 jours avant le stage. En cas de problème, appelez-nous.